

Informations de base	
2008/2043(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les secteurs textiles et automobile Subject 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.40.10 Industrie textile, du vêtement, du cuir 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 4.15.12 Protection et droits des travailleurs, droit du travail 5.03 Economie mondiale et mondialisation Zone géographique Malte Portugal	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	BUDG Budgets		BÖGE Reimer (PPE-DE)
	Date de nomination		20/09/2004
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	Date de nomination		26/02/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
	Transports, télécommunications et énergie		2861
Commission européenne	Date		2008-04-07
	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		COM(2008)0094	Résumé

20/02/2008	Publication du document de base non-législatif		
11/03/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2008	Vote en commission		Résumé
31/03/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0083/2008	
10/04/2008	Décision du Parlement	T6-0114/2008	Résumé
10/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		
16/05/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2043(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/59957

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE402.790	05/03/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0083/2008	31/03/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0114/2008	10/04/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2008)0094 		20/02/2008	Résumé

Acte final	
Décision 2008/0370 JO L 128 16.05.2008, p. 0006	Résumé

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les secteurs textiles et automobile

2008/2043(ACI) - 10/04/2008 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour 2 cas de licenciements intervenant dans le secteur textile (Malte) et le secteur automobile (Portugal).

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/370/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil octroient une somme de **3.106.882 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Ce montant est destiné à venir en aide :

- à Malte qui a présenté une demande de mobilisation du Fonds pour des licenciements intervenus dans le secteur du textile, et plus particulièrement en faveur de travailleurs licenciés par VF (Malta) Ltd et Bortex Clothing Ind. Co. Ltd;
- au Portugal qui a présenté une demande de mobilisation du Fonds pour des licenciements intervenus dans le secteur automobile, et plus particulièrement en faveur de travailleurs licenciés par Opel à Azambuja, Alcoa Fujikura à Seixal et Johnson Controls à Portalegre.

Sachant que ces demandes remplissent les conditions relatives à la fixation du montant des contributions financières telles qu'énoncées à l'article 10 du règlement (CE) n° 1927/2006 ([règlement FEM](#)), le montant susmentionné est accordé à Malte et au Portugal pour répondre aux demandes de ces 2 pays. Le Fonds interviendra respectivement à hauteur de 681.207 EUR pour Malte et à hauteur de 2.425.675 EUR pour le Portugal.

Pour rappel, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail. L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 Mios EUR.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les secteurs textiles et automobile

2008/2043(ACI) - 10/04/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 555 voix pour, 40 voix contre et 35 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation, dans le cadre du budget général de l'Union européenne établi pour 2008, d'une somme de **3.106.882 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE), au nom de la commission des budgets.

Les députés ont ainsi accueilli de manière positive une demande de mobilisation du Fonds présentée par Malte pour 675 licenciements intervenus dans le secteur textile, et plus particulièrement en faveur de travailleurs licenciés par VF (Malta) Ltd et Bortex Clothing Ind. Co Ltd. Les autorités maltaises ont sollicité une contribution de **681.207 EUR** pour couvrir une partie des dépenses relatives aux mesures de soutien, évaluées à environ 1,36 Mios EUR.

Ils ont également approuvé la demande de mobilisation du Fonds présentée par le Portugal pour 1.546 licenciements intervenus dans le secteur automobile, et plus particulièrement en faveur de travailleurs licenciés par Opel à Azambuja, Alcoa Fujikura à Seixal et Johnson Controls à Portalegre. Les autorités portugaises ont demandé **2.425.675 EUR** destinés à couvrir une partie des dépenses afférentes aux mesures de soutien, estimées à environ 4,85 Mios EUR.

La Commission européenne a considéré que ces deux demandes répondaient aux critères d'intervention et aux autres exigences prévues dans le règlement (CE) n° 1927/2006 portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les secteurs textiles et automobile

2008/2043(ACI) - 20/02/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour deux cas de licenciements intervenant dans le secteur des textiles (Malte) et le secteur automobile (Portugal).

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le Règlement (CE) n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil a créé un Fonds européen d'ajustement à la mondialisation destiné à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail (voir [COD/2006/0033](#)). L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 Mios EUR.

- **Malte (demande EGF/2007/08/MT/Textiles)** : la demande adressée par les autorités maltaises à la Commission le 12 septembre 2007 a trait à un total de 675 licenciements intervenus dans deux entreprises manufacturières du secteur textile maltais, à savoir VF (Malta) Ltd. et Bortex Clothing Ind. Co Ltd. Dans le cas de VF, qui fait partie de la société multinationale VF Corporation, les 562 licenciements sont imputables à la décision de cette multinationale de fermer son usine à Malte, avec effet au 31 juillet 2007, et de déplacer la production vers des sites asiatiques. Dans celui de Bortex,

société maltaise qui possède des sites de production à Malte et en Tunisie, les 113 licenciements ont fait suite à la décision de cette société de réduire ses activités à Malte en abandonnant la couture à partir du 14 septembre 2007, tout en maintenant les activités de repassage, de stockage et de distribution aux clients à l'intérieur de la Communauté, ainsi que la fabrication de prototypes.

Il se dégage une tendance générale, dans l'industrie communautaire de l'habillement et des accessoires, à délocaliser la production vers des pays tiers où les coûts sont moindres, tels que la Chine, l'Inde et la Turquie. Avant son adhésion, Malte exportait principalement ses textiles vers les États membres. En raison d'une concurrence accrue des pays tiers, le secteur textile maltais est aujourd'hui sous pression. Vu la taille réduite du marché maltais du travail, ces licenciements correspondent à 0,4% de l'emploi total.

Dans ces circonstances, la Commission propose d'approuver la demande présentée par Malte. Un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles a été proposé pour un montant de 1.362.207 EUR, **la contribution demandée au FEM se chiffrant à 681.207 EUR**

- Portugal (demande EGF/2007/10/PT/Lisboa-Alentejo) : la demande présentée par les autorités portugaises à la Commission le 9 octobre 2007 a trait à 1.549 licenciements intervenus dans deux entreprises situées dans la région de l'Alentejo (Opel Portugal et Johnson Controls) et une entreprise de la région contiguë de Lisbonne (Alcoa Fujikura) au cours de la période de référence de 9 mois allant du 20 décembre 2006 au 20 septembre 2007. Ces licenciements résultent d'un déclin rapide de la part de la Communauté dans la production mondiale d'automobiles qui, selon l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), était de 30,6% (pour l'UE-15) en 2001, mais est tombée à 26,9% (pour l'UE-25) en 2006.

Au Portugal, la pression de la concurrence qui en résulte se traduit par une baisse de la production automobile portugaise, passée de 251.000 véhicules en 2002 à 227.000 en 2006. Dans le secteur automobile du Portugal continental, le nombre des inscriptions au chômage enregistrées pour la période de huit mois allant de janvier à août 2007 a progressé de 0,7% par rapport à la même période de l'année 2006. Pour la seule région Lisbonne-Alentejo, la progression du chômage a atteint 7,5%, ce qui montre la gravité de la crise qui a frappé le secteur et la région pendant les huit premiers mois de l'année 2007.

Dans ces circonstances, la Commission propose d'approuver la demande présentée par le Portugal. Un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles a été proposé pour un montant de 4.851.350 EUR, **la contribution demandée au FEM se chiffrant à 2.425.675 EUR**

Financement : après examen de ces deux demandes, la Commission propose de mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour un montant total de **3.106.882 EUR**, à affecter sous la rubrique 1a du cadre financier. Cette intervention laissera plus de 25% du montant maximum annuel affecté au FEM disponible pour répondre aux besoins des quatre derniers mois de l'année 2008.